

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU S.I.C.T.O.M. SUD HAUTE-VIENNE N° 2021/05/07

<u>Nombre de membres</u>	
En exercice :	24
Présents :	17
Votants :	21
Abstention :	0
Opposition :	0

L'an deux mille vingt, le neuf décembre à dix-huit heures trente,

Le Comité Syndical du S.I.C.T.O.M. dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sur la commune de ST GERMAIN LES BELLES sous la présidence de **Monsieur Edmond LAGORCE**, Président.

Date de convocation : 1er décembre 2021

Objet

RGPD Habilitation
donnée au CDG 87

Présents :

Mr ANTOINE Jean Luc	Mr CHAZELLE Alain
Mr BERTRAND Jean Baptiste	Mr CHIBOIS Thierry
Mr BOURDEAU Jean Louis	Mr DUBOIS André
Mr CELERIER Jean Luc	Mr GAUTHIER Pascal
Mr DELANOTTE Gilbert	Mme GUEIDAN Laurette
Mr DESSANE Bruno	Mr LAGORCE Edmond
Mr JOUANNETAUD Patrick	Mr RAYNAUD Michel
Mr LATOUILLE Christian	
Mr LAVOREL Eric	
Mr LOCHARD Eric Olivier	

Mme DELHAYE Caroline donne pouvoir à Mr LAVOREL Eric
Mr CUBERTAFON Francis donne pouvoir à Mr DUBOIS André
Mr GUYOT Jean Philippe donne pouvoir à Mr LAGORCE Edmond
Mme JAUFFRET Sandrine donne pouvoir à Mr CHAZELLE Alain

Secrétaire de séance : Monsieur Eric LAVOREL

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est un document obligatoire à mettre en œuvre pour toutes les collectivités. Il impose :

- de nommer un délégué à la protection des données
- d'établir une cartographie de tous les traitements, flux, et circuits de données personnelles.
- de mettre en place un plan d'actions pour mettre en conformité le traitement qui ne le sont pas
- de tenir à jour un registre des traitements
- de prendre en compte la protection des données personnelles dès la création d'un traitement ou service

Le Centre de Gestion de la Haute Vienne (CDG87) de la fonction publique territoriale propose d'organiser une consultation pour la passation d'un contrat groupe qu'il porterait et auquel pourraient adhérer les collectivités volontaires.

REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2021

Application agréée E-legalite.com

A l'unanimité, le Comité Syndical décide :

de donner habilitation au CDG87 pour souscrire un contrat groupe de mise en conformité avec la réglementation européenne RGDP.

Il est proposé que si au terme de la consultation les conditions obtenues ne convenaient pas au S.I.C.T.O.M. SHV, la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Le Président,
Edmond LAFORCE



REÇU EN PREFECTURE

le 13/12/2021

Application agréée E-legalite.com

99_DE-087-258718741-20211209-2021_05_07-